

L'économie sociale et solidaire au cœur de la ville intelligente : et si la ville durable était inclusive ?



Alexandrine Lapoutte,
maître de conférences en sciences
de gestion, université Lumière
Lyon 2, COACTIS (EA 4161)

Lolita Gillet,
éditrice, Groupe ESPI

De nombreuses situations et initiatives, rencontrées au cours de cette première journée d'étude du laboratoire ESPI2R, ont montré que l'intégration des problématiques de la durabilité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction peut faire naître des projets relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) : structures modulaires en bois destinées aux plus démunis, dents creuses qui se muent en lieux accueillant des événements sportifs et culturels, jardins sur les toits accessibles aux personnes en situation de handicap, potagers urbains participatifs... Non seulement la cité du futur est durable, mais elle se révèle intelligente et inclusive.

En effet, la ville intelligente, ou encore *smart city*, « ville de demain », « ville numérique », représente une solution aux défis majeurs des métropoles, notamment environnementaux. Ce concept polysémique induit diverses promesses d'une plus grande efficacité économique et solidaire favorisant le développement urbain, culturel et social (Townsend, 2013 ; Kitchin, 2015).

La mise en perspective des présents actes s'appuie ainsi sur le travail d'Isabelle Dedun, de Mariétou Diagne et d'Alexandrine Lapoutte (2018) pour proposer un cadre d'analyse des modèles de villes intelligentes, fondées sur des logiques de gouvernance différentes. L'objectif est de mettre en évidence les conditions dans lesquelles elles sont vectrices de bénéfices pour tous, puis de caractériser plus précisément l'utilité sociale au sein de la ville inclusive. Dès lors, à la lumière des contributions de cette journée d'étude, il semble pertinent d'analyser en quoi la ville durable, mue par la justice sociale, intègre ces questions d'inclusivité urbaine. ►

LA VILLE INTELLIGENTE POURSUIT DES OBJECTIFS D'UTILITÉ SOCIALE

Économie sociale et solidaire et utilité sociale : des liens indissociables

Si la loi a récemment reconnu un périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS) – loi du 31 juillet 2014 –, ses organisations sont nées bien avant. En effet, elles sont issues des expérimentations des mouvements sociaux du XIX^e siècle.

Le XX^e siècle a vu leur institutionnalisation progressive, avec la définition légale des statuts mutualiste (1852 et 1898), coopératif (1867 et 1947) et associatif (1901). Fondations et entreprises sociales sont beaucoup plus jeunes (fin du XX^e siècle).

Le droit français reconnaît les dimensions très diverses de l'ESS, qui regroupe des structures aux formes bien différentes : des personnes morales de droit privé (coopératives, mutuelles, fondations ou associations) et des sociétés commerciales dont les statuts et le développement sont guidés par les principes de l'utilité sociale. De nouvelles formes hybrides, comme la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), rendent floues la frontière traditionnelle public/privé et ajoutent des formes de coopération et de gouvernance partagées et multipartites.

L'article 2 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS aide à préciser les liens entre ESS et utilité sociale :

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des quatre conditions suivantes :

- 1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité... ;
- 2° Elles ont pour objectif de contribuer à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- 3° Elles ont pour objectif de contribuer à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire et par la mise en œuvre de modes de participation impliquant, sur les territoires concernés, les bénéficiaires de ces activités. Elles participent ainsi à la réduction des inégalités sociales et culturelles, notamment entre les femmes et les hommes ;
- 4° Elles ont pour objectif de concourir au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale, dès lors que leur activité contribue également à produire un impact soit par le soutien à des publics vulnérables, soit par le maintien ou la recréation de solidarités territoriales, soit par la participation à l'éducation à la citoyenneté.

La ville intelligente devrait être utile socialement

À l'origine, la ville intelligente est portée par une ambition privée lucrative (Harrison & Donnelly, 2011), puisqu'elle est initialement adoptée au début des années 2000 par des entreprises liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les pouvoirs publics s'en sont ensuite emparé pour valoriser leurs initiatives, en en faisant ainsi leur image de marque (Albino, Berardi & Dangelico, 2015), avant que la société civile ne surgisse comme une actrice capitale de l'ESS. ►

Le tableau ci-dessous croise les sept critères d'évaluation de la ville intelligente déterminés par Giffinger (2007) – infrastructure, économie, qualité de vie/environnement, transport, population, gouvernance et destination touristique – avec les cinq dimensions de l'utilité sociale recensées dans le référentiel de l'Avisé (Avisé, La Fonda & le Labo de l'ESS, 2017) – politique, économique, territoriale, écologique et sociale. L'analyse confirme que les objectifs de la ville intelligente relèvent de l'ESS dans la mesure où chaque aspect majeur de la ville intelligente, accompagné de ses objectifs et moyens d'action, intègre au moins une dimension de l'utilité sociale. ►

	CRITÈRES DE LA VILLE INTELLIGENTE	OBJECTIFS MOYENS D'ACTION	TYPE D'UTILITÉ SOCIALE
	INFRASTRUCTURE	<ul style="list-style-type: none"> Dispositifs techniques Politique d'ouverture des données 	<ul style="list-style-type: none"> Politique Ouverture des données Économique Nouveaux services
	ÉCONOMIE	Développement d'alliances, d'outils stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Économique Création d'emplois Territoriale Proximité, ancrage, animation
	QUALITÉ DE VIE - ENVIRONNEMENT	Réduction des émissions et de la gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Écologique Promotion de pratiques respectueuses de l'environnement Économique Efficacité de la gestion de l'éclairage public, de l'eau ou des déchets
	TRANSPORT	Gestion des flux	<ul style="list-style-type: none"> Écologique Promotion de pratiques respectueuses de l'environnement Économique Efficacité logistique des entreprises
	POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité des talents Renforcement du capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> Sociale Égalité d'accès Territoriale Attractivité du territoire auprès des citoyens intelligents
	GOUVERNANCE	Réorganisation du fonctionnement des services et des administrations	<ul style="list-style-type: none"> Politique Coconstruction, citoyenneté active, démocratie participative
	DESTINATION TOURISTIQUE	Attirer les entreprises, les investisseurs, les résidents, les visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> Territoriale Attractivité auprès des entreprises, investisseurs, résidents visiteurs

Tableau 1. Utilité sociale des villes intelligentes en fonction de leurs critères d'évaluation ainsi que les objectifs poursuivis et les moyens d'action. Adapté de « L'ESS une ressource pour la Ville Intelligente : un cadre d'analyse », par Dedun, I., Diagne, M., & Lapoutte, A., 2018. Dans Tensions sur les ressources. L'économie sociale en recomposition, p. 85, Presses universitaires de Louvain.

LA VILLE INCLUSIVE, UN MODÈLE PLURALISTE DE VILLE INTELLIGENTE MARQUÉE PAR L'ESS

Le cadre conceptuel : quelle gouvernance pour la ville intelligente ?

L'implication et la forme de coordination des acteurs de la ville intelligente en façonnent trois modèles (Viévard, 2014) :

- la « technocité », dont les aménagements, les systèmes ainsi que les pouvoirs sont fondés sur la prégnance de la technique. Les leaders sont ceux qui la maîtrisent ;
- la ville « contributive » et « collaborative », qui privilégie l'ouverture des données et les échanges de toutes natures entre les individus. L'intelligence de la ville, organisée horizontalement, est collective ;
- la « e-cité », où ce sont les pouvoirs publics et les politiques urbaines qui régissent la ville via des actions de régulation et la collaboration des usagers.

Les travaux de Polanyi aident à mieux comprendre l'articulation entre ces trois figures de la ville intelligente grâce à la mise en évidence de la coexistence de trois « formes d'intégration » (Polanyi, 1944/1983) dans l'économie. En l'occurrence : la réciprocité (don), la redistribution des ressources et l'échange (marché). Ces principes cohabitent et s'intègrent pleinement dans la société. En conséquence de quoi émerge une quatrième gouvernance, et donc un quatrième modèle de ville intelligente : la ville inclusive (cf. figure 1).

À notre sens, la ville inclusive serait une réponse à « l'enjeu majeur... de coordonner les modèles entre eux », de les faire discuter, pour dépasser les concepts et ainsi contribuer à réinventer la ville intelligente de par son système d'acteurs et leurs « intentions » (Viévard, 2014, p. 21). ►

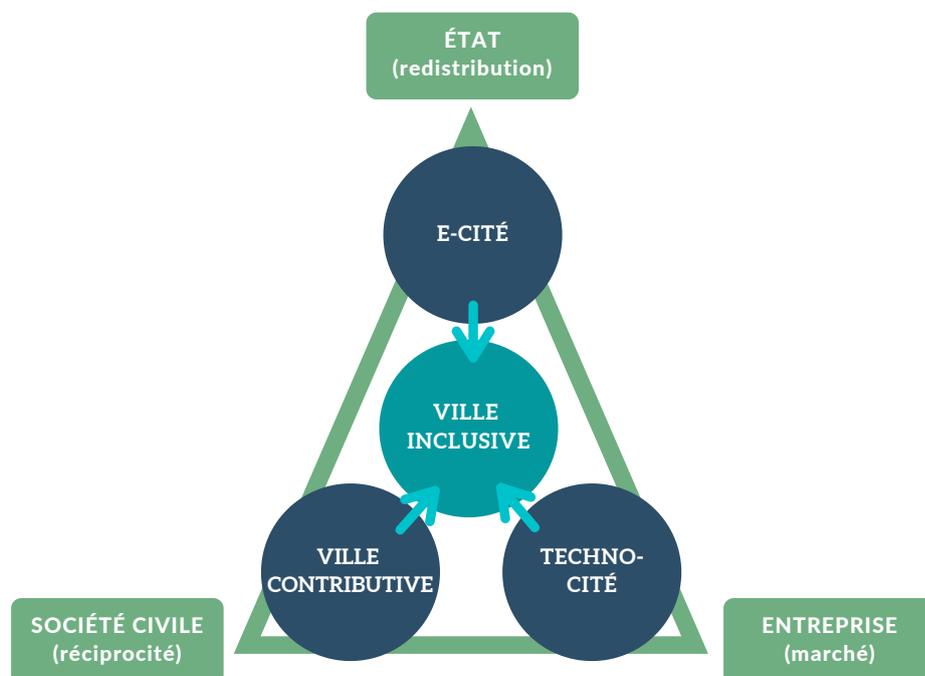


Figure 1. Les logiques de la ville intelligente. Reproduit de « L'ESS une ressource pour la Ville Intelligente : un cadre d'analyse », par Dedun, I., Diagne, M., & Lapoutte, A., 2018. Dans Tensions sur les ressources. L'économie sociale en recomposition, p. 90, Presses universitaires de Louvain.

La ville inclusive se distingue par une utilité sociale multidimensionnelle

Ces systèmes d'acteurs traduisent les orientations des utilités sociales de la ville intelligente. Au regard des analyses de Viévard et de Polanyi, nous pouvons ainsi exprimer celles en œuvre au sein d'une ville inclusive.

Dans une approche pragmatique, les différents acteurs de la ville inclusive interagissent dans un certain équilibre ; les intérêts croisés ainsi rassemblés ne sont pas forcément conflictuels, et leur harmonisation peut s'exprimer autour d'un jeu dont la règle tacite est « le partage d'une liberté-créativité passionnée », en référence au paradigme du don de Caillé (2015). Ainsi, le leadership est représenté par l'ensemble des parties prenantes animé par l'intervention éventuelle d'un médiateur. La participation des citoyens est précisément définie en fonction des projets tandis que la collectivité s'affirme comme un partenaire privilégié. Dès lors, les interrelations s'effectuent dans le cadre d'un réseau à plusieurs niveaux.

Quant à la dynamique d'innovation, elle est mue par une volonté de faciliter l'appropriation des données par tous car la création de valeur émane de la créativité et de cette diversité des contributeurs. Reflet de ce pluralisme et de ce large champ d'intérêts, l'utilité sociale se montre donc multidimensionnelle. Néanmoins, le risque est celui d'une utopie urbaine appauvrie par la dépolitisation, souffrant d'une neutralité limitée et d'une utilité sociale finalement entravée, voire de comportements opportunistes et individualistes *in fine*.

L'ESS, manifestation de l'hybridité de la ville inclusive

Si la ville inclusive se caractérise par son hybridité, l'ESS en est la manifestation car celle-ci combine les trois formes d'intégration identifiées par Polanyi (Laville, 1994). Il faut dire que les acteurs de l'ESS prennent complètement part aux pôles de l'économie : en témoignent la vigueur associative à l'œuvre dans l'économie contributive, son institutionnalisation voire sa professionnalisation au sein de grandes entreprises confrontées à une logique principalement marchande (ex. : les banques coopératives), son incorporation dans les structures du social et du médico-social tributaires des financements publics.

Par ailleurs, les retours d'expérience de l'ESS offrent la possibilité d'apprendre de ses précieux apports, de par sa capacité à dialoguer et à mêler les approches. Les compétences ainsi acquises peuvent constituer un socle solide pour accompagner d'autres structures dans cette démarche, et en particulier celles orientées vers une plus grande durabilité de la ville, mais aussi pour encourager la capacité d'agir des individus, dans la lignée de son projet historique de profonde transformation sociale.

LA VILLE DURABLE, UNE VILLE INCLUSIVE ?

La justice sociale, condition *sine qua non* de la ville durable

Au cours de cette première journée d'étude du laboratoire ESPI2R, nous avons constaté les larges perspectives ouvertes par l'application de la notion de durabilité à l'immobilier et à l'urbanisme, disciplines qui contribuent évidemment à fabriquer ►



les contours de nos villes. À ce propos, *La charte d'Aalborg* (Danemark), signée lors de la première conférence européenne des villes durables en 1994, fait de la justice sociale un engagement fondamental de la cité future :

Nous, villes, comprenons que le concept de développement durable nous conduit à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. Nous nous efforçons de construire une justice sociale, des économies durables, et un environnement viable. *La justice sociale s'appuie nécessairement sur une économie durable et sur l'équité, qui reposent à leur tour sur un environnement viable* [emphase ajoutée].

... En outre, environnement durable suppose le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux suffisants pour protéger durablement la vie humaine, la faune et la flore.

(*La charte d'Aalborg*, 1994, p. 2)

Or, l'ESS, de par son projet démocratique et égalitaire, a aussi vocation à réduire les inégalités sociales.

La justice sociale : utilitarisme vs égalitarisme

Qu'est-ce que la justice sociale ? Les partisans de l'utilitarisme, dont le père est Jeremy Bentham, souhaitent « le plus grand bonheur du plus grand nombre » (Bentham, 1789/2011). Il s'agit d'une règle de l'action morale, commandée par le devoir dans l'intérêt de tous et donc mesurée en fonction de ses conséquences. Pour les utilitaristes, la justice sociale repose sur une logique d'agrégation : Bentham se préoccupe de l'utilité moyenne et néglige les extrêmes. Son analyse est basée sur une balance coûts/avantages. À contrario, l'égalitarisme, soutenu par Rawls (1971), vise une répartition équitable des biens premiers sociaux en tenant compte des différences dans les biens premiers naturels. Nous passons ainsi d'une démarche agrégative à une approche distributive, selon laquelle il convient de tempérer les bénéfices des plus talentueux ou privilégiés. Et ce avec le soutien des politiques publiques, qui, par leur engagement à l'égard des démunis, sont garantes de l'exigence égalitaire.

Quant à l'égalitarisme de Sen (1999), il « pose comme principe l'égalité des capacités de base, et non l'égalité des utilités comme dans l'utilitarisme, ou l'égalité des "biens premiers" comme chez John Rawls » (Monnet, 2007). Cette fois, la logique est celle de l'*empowerment*, qui se fonde sur la capacité des individus de choisir et de profiter de cette dotation en biens premiers. La justice sociale est celle de l'égalité des « capacités ».

Manifestations de la ville inclusive dans l'immobilier et la ville durables : des exemples concrets

Ainsi, il est intéressant de discerner, parmi les entreprises, structures et projets évoqués pendant cette journée d'étude consacrée à la ville durable, ceux qui rejoignent les caractéristiques de la ville inclusive (cf. tableau 2 page suivante) : ils montrent clairement que la ville durable contribue effectivement à la réduction des inégalités sociales selon la grille de lecture de la ville inclusive. Cette brève analyse permet donc d'entériner le lien obligatoire, requis par *La charte d'Aalborg*, entre justice sociale et durabilité. Dès lors, il ne semble pas imprudent d'en déduire que cette ville durable doit inévitablement se ►

CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE INCLUSIVE	MANIFESTATIONS DANS L'IMMOBILIER DURABLE
 <p>Régulation basée sur le jeu pour en réinventer les règles et créer des modèles socio-économiques hybrides</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le propre de l'économie circulaire est, schématiquement, de donner, recevoir et rendre pour de nouveau donner, etc. <ul style="list-style-type: none"> Engagements de Sofrinov : méthode de construction responsable Sylcat® qui bénéficie aux sans-abris (projet Rescooze®) ; liens avec les associations (Emmaüs) et les chantiers de réinsertion ; emploi et formation de personnes au chômage (cf. p. 52). Choix par Kardham de fournisseurs qui sont des entreprises adaptées (Atelier Extramuros, cf. p. 45). Rénovation de la place Helmholtz à Berlin : désamorçage des conflits d'usage grâce à une concertation, y compris avec les SDF (cf. p. 99).
 <p>Leadership tenu par l'ensemble des parties prenantes + médiateur</p>	<p>Recherche de l'équilibre dans la préservation et la gestion des « dents creuses » urbaines : prise en compte des usages désirés par les habitants ; intervention de la Municipalité (y compris dans l'acquisition, via le droit de préemption), médiation de collectifs pour l'accompagnement des usagers, intervention d'associations. Ces dents creuses, en étant des lieux de jeux, de sport, de discussions publiques, d'événements culturels ou d'agriculture urbaine, favorisent la solidarité entre les citoyens et l'intégration des nouveaux arrivants (cf. p. 97).</p>
 <p>Rôle du citoyen <i>ad hoc</i> selon les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Modélisation, par des étudiants en école d'architecture, de la ville de Lunéville en 2050 en lien avec les acteurs locaux (cf. p. 170). Participation des habitants à la détermination de l'usage de dents creuses (cf. p. 98).
 <p>La collectivité, un partenaire privilégié</p>	<p>Contribution des politiques urbaines et publiques à façonner la ville selon une mobilité raisonnée, laissant plus de place au piéton quels que soient son âge, sa condition physique, etc., pour une sécurité accrue et une meilleure qualité de vie (cf. p. 157).</p>
 <p>Relation fondée sur des réseaux multiniveaux</p>	<p>Création de labels BiodiverCity® par le CIBI, organisme porté par les acteurs de la ville, de l'immobilier et du vivant en milieu urbain, qui fonctionnent grâce à l'évaluation par des assessseurs accrédités et à la validation par des organismes indépendants. Un des axes de performance de ces labels est représenté par les bénéfices aux usagers (cf. p. 132).</p>
 <p>Dynamique d'innovation reposant sur la facilitation de l'appropriation</p>	<p>La renaturation de la friche Kodak à Sevran : faire accepter la préservation de cette zone naturelle en y organisant des animations (cf. p. 138).</p>
 <p>Valeur issue de la créativité et de la diversité</p>	<p>Évaluation socio-économique de l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national à Clichy-sous-Bois appliquée pour la première fois à un projet d'aménagement urbain : création d'une valeur collective nette de coûts de plus de 310 M€ (cf. p. 168).</p>
 <p>Risques : ville utopie, dépolitisation, neutralité limitée, utopie de l'utilité sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dégradations sur le site de la friche Kodak à Sevran, nécessitant davantage de moyens humains et financiers pour le surveiller et l'entretenir (cf. p. 139). Hausse des prix de l'immobilier en raison de l'amélioration du cadre de vie et expulsion hors de la ville de ceux qui n'en ont plus les moyens (cf. p. 99).
 <ul style="list-style-type: none"> Utilité sociale multidimensionnelle Justice sociale basée sur les « capacités » 	<ul style="list-style-type: none"> Jardin potager thérapeutique et ateliers de découverte du végétal sur le toit du centre Robert-Doisneau, en lien avec le personnel soignant (cf. p. 104). Entre autres objectifs : préserver l'autonomie, réduire l'anxiété, stimuler les fonctions cognitives... Entretien du potager, du verger et du poulailler de la brasserie de l'hôtel Pullman Paris Tour Eiffel par des personnes en situation de handicap, encadrées dans leur apprentissage par Topager (cf. p. 104).

Tableau 2. La ville durable, une ville inclusive : exemples d'initiatives relevant de l'ESS rencontrées pendant la première journée d'étude du laboratoire ESPI2R consacrée à l'immobilier et à la ville durables.



révéler inclusive. Mais, à l'inverse, la ville inclusive est-elle nécessairement durable ? Pour cela, il conviendrait peut-être d'inclure la durabilité parmi un des aspects incontournables d'une utilité sociale qui se revendique comme multidimensionnelle. Enfin, ces quelques pratiques relevées témoignent que les possibilités de construire une ville intelligente, inclusive et durable existent d'ores et déjà, mais qu'elles gagneraient à être davantage identifiées, défendues et étendues. Nous soutenons par ailleurs que la ville inclusive, porteuse d'utilité sociale, représente cette cité de demain où l'intelligence collective s'inscrit durablement. Les jalons en sont posés ; à nous, en tant que citoyens, d'y contribuer selon nos sensibilités, nos appétences et nos capacités. Telle est sans doute, finalement, la nature du « contrat social », basé sur la participation de tous et non sur un simple consentement éclairé, qui dessine les perspectives de la ville durable, sous ses aspects aussi bien socio-économiques qu'environnementaux. ► ◀

RÉFÉRENCES

- Albino, V., Berardi, U., & Dangelico, R. M. (2015). Smart cities: Definitions, Dimensions, Performance, and Initiatives. *Journal of Urban Technology*, 22(1), 3-21.
- Avisé, La Fonda & le Labo de l'ESS. (2017, décembre). ESS et création de valeur. Une approche prospective de la mesure d'impact social.
- Bentham, J. (2011). *Introduction aux principes de morale et de législation* (Centre Bentham, Trad.). Vrin. (ouvrage original publié en 1789)
- Caillé, A. (2015). Jouer/donner/s'adonner. *Revue du MAUSS*, 45(1), 231-254.
- Dedun, I., Diagne, M., & Lapoutte, A. (2018). L'ESS une ressource pour la Ville Intelligente : un cadre d'analyse (p. 81-96). Dans J. Blanc, É. Lanciano & D. Sauze (dir.), *Tensions sur les ressources. L'économie sociale en recomposition*. Presses universitaires de Louvain.
- Giffinger, R. (dir.). (2007, octobre). Smart cities: Ranking of European medium-sized cities. Centre of Regional Science, Vienna University of Technology.
- Harrison, C., & Donnelly, I. A. (2011). A Theory of Smart Cities. *Proceedings of the 55th Annual Meeting of the ISSS-2011*, Hull, UK, 55(1).
- Kitchin, R. (2015). *The Promise and Perils of Smart Cities*. The Society for Computers and Law. Consulté le 10 décembre 2020.
- Laville, J.-L. (dir.). (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Desclée de Brouwer.
- La charte d'Aalborg. (1994). Association Adéquations.
- Monnet, É. (2007). La théorie des « capacités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme. *Tracés, revue de sciences humaines*, 12, 103-120.
- Polanyi, K. (1983). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (Angeno, M., & et Malamoud, C., Trad.). Gallimard. (ouvrage original publié en 1944)
- Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Oxford University Press.
- Sen, A. K. (1999). *Development as Freedom*. Anchor Books.
- Townsend, A. M. (2013). *Smart Cities: Big Data, Civic Hackers, and the Quest for a New Utopia*. W. W. Norton & Company.
- Viévard, L. (2014). *La ville intelligente : modèles et finalités*. Grand Lyon la métropole.